

COMMISSION FORMATION

JEUDI 11 MARS 2021

SALLE 103 BAT. E16 + VISIOCONFERENCE

PRESENT.E.S : Isabelle AABKARI, Benoit AUBIGNY, David BODET, Olivier CHAULET, Florian DUPERRE, Yannis DELMAS, Catherine ESNARD, Arnaud FRANCOIS, Marion HAZA, Yvan HOCHET, Armelle JACQUEMOT, Pierre KAMDEM, Emilie NOIRTAULT, Nabila OULEBSIR, Nicolas TRAN, Catherine TREHONDAT, Siobhan VICENTE-FREDEFOND

EXCUSE.E.S : David CLARYS, Jean-Pierre ESCRIVA, Alzira FONTAINE

APPROBATION DE COMPTE RENDU

Le compte rendu de la Commission Formation qui s'est tenue le jeudi 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

1 Problèmes rencontrés par les gestionnaires de formation pour la saisie des notes au 5 mars 2021 (session de janvier 2021)

- Les dates de remise des notes n'ont pas été respectées par rapport au calendrier fixé le 13 janvier 2021.

Rappel du calendrier fixé : le 25 janvier pour les contrôles continus et le 8 février pour les examens terminaux.

Des notes n'ont toujours pas été communiquées à ce jour.

- Le nombre de notes transmis est incohérent par rapport aux aménagements des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences apportés face à la situation sanitaire: trop de notes ou pas assez, ou moyenne non faite à la matière si plusieurs évaluations ont été effectuées alors qu'une seule note doit être saisie dans Apogée au vu des MCCC.
- Les responsables d'UE ne sont pas forcément connu.e.s des gestionnaires de formation (pour certaines disciplines).
- Parfois une note est transmise pour un.e étudiant.e qui n'est pédagogiquement pas inscrit.e à ce cours suite à des changements en cours de semestre (choix du portail, d'UE 4, de langues vivantes, de parcours en 3^e année de licence).

Problème spécifique des conditions de travail: Le télétravail reste de rigueur et la non présence journalière au bureau rend difficile le travail des gestionnaires pour la saisie et la vérification des notes ainsi que la préparation des PV avant l'affichage des résultats (ex: VPN déficient, manque de connexion sécurisée, pas de double écran à domicile). La plus grande bienveillance est demandée lors des échanges.

2 Calendrier pédagogique année universitaire 2021-2022

Le calendrier présenté ci-dessous a été approuvé par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 4 mars et voté en Conseil d'Administration le 12 mars.

On note qu'il y a une 13^e semaine au 2nd semestre et 3 semaines d'examens pour la 2nde session.

Calendrier pédagogique année universitaire 2021/2022

Adopté par le CA du 12/03/2021 après avis favorable de la CFVU du 04/03/2021 et avis favorable du CT du 05/03/2021

Cours

Pause pédagogique UP

Vacances scolaires

Accueil des étudiants à partir du 1er septembre 2021

Date ou période Examen



2021							2022																
août	septembre			octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août									
dim. 1	mer. 1	Accueil	ven. 1	S1 - sem 4	lun. 1	FERIE	mer. 1	S1 - Semaine 12	jeu. 2	dim. 2	FERIE	mer. 2	S2 - Semaine 4	mar. 1	mar. 1	ven. 1	S2 - Sem 11	dim. 1	FERIE	mer. 1	ven. 1	Date limite diplomation licence	lun. 1
lun. 2	jeu. 2	sam. 2	mar. 2	S1 - Semaine 1	jeu. 3	S1 - Semaine 2	dim. 2	S1 - Examen Session 1	mer. 2	jeu. 3	S2 - Semaine 7	sam. 2	lun. 2	S2 - Examen Session 1	Examen UEO 17 H 20 H	jeu. 2	S2 - Examen Session 1	dim. 3	mar. 3	ven. 3	Date limite affichage résultats	dim. 3	mer. 3
mar. 3	ven. 3	dim. 3	mer. 3	S1 - Semaine 3	jeu. 4	S1 - Semaine 4	mar. 4	S1 - Examen Session 1	ven. 4	jeu. 3	S2 - Semaine 7	dim. 3	mar. 3	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	sam. 4	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mer. 4	sam. 4	lun. 4	jeu. 4	S1 - Semaine 5	ven. 5	dim. 5	mer. 5	S1 - Examen Session 1	sam. 5	jeu. 3	S2 - Semaine 7	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
jeu. 5	dim. 5	mar. 5	ven. 5	S1 - Semaine 6	jeu. 6	S1 - Semaine 7	mer. 6	S1 - Examen Session 1	dim. 6	jeu. 3	S2 - Semaine 7	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
ven. 6	lun. 6	mer. 6	sam. 6	S1 - Semaine 8	jeu. 7	S1 - Semaine 9	dim. 6	S1 - Examen Session 1	jeu. 6	dim. 6	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
sam. 7	mar. 7	jeu. 7	dim. 7	S1 - Semaine 10	jeu. 8	S1 - Semaine 11	mer. 7	S1 - Examen Session 1	lun. 7	lun. 7	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
dim. 8	mer. 8	jeu. 8	ven. 8	S1 - Semaine 12	jeu. 9	S1 - Semaine 13	dim. 7	S1 - Examen Session 1	jeu. 8	lun. 7	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
lun. 9	jeu. 9	sam. 9	mar. 9	S1 - Semaine 14	jeu. 10	S1 - Semaine 15	mer. 8	S1 - Examen Session 1	lun. 8	lun. 7	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mar. 10	ven. 10	dim. 10	mer. 10	S1 - Semaine 16	jeu. 11	S1 - Semaine 17	dim. 8	S1 - Examen Session 1	jeu. 9	lun. 8	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mer. 11	sam. 11	lun. 11	jeu. 11	S1 - Semaine 18	jeu. 12	S1 - Semaine 19	mer. 9	S1 - Examen Session 1	lun. 9	lun. 8	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
jeu. 12	dim. 12	mar. 12	ven. 12	S1 - Semaine 20	jeu. 13	S1 - Semaine 21	dim. 9	S1 - Examen Session 1	jeu. 10	lun. 9	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
ven. 13	lun. 13	mer. 13	sam. 13	S1 - Semaine 22	jeu. 14	S1 - Semaine 23	mer. 10	S1 - Examen Session 1	lun. 10	lun. 9	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
sam. 14	mar. 14	jeu. 14	dim. 14	S1 - Semaine 24	jeu. 15	S1 - Semaine 25	dim. 10	S1 - Examen Session 1	lun. 11	lun. 10	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
dim. 15	mer. 15	ven. 15	lun. 15	S1 - Semaine 26	jeu. 16	S1 - Semaine 27	mer. 11	S1 - Examen Session 1	lun. 11	lun. 10	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
lun. 16	jeu. 16	sam. 16	mar. 16	S1 - Semaine 28	jeu. 17	S1 - Semaine 29	dim. 11	S1 - Examen Session 1	lun. 12	lun. 11	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mar. 17	ven. 17	dim. 17	mer. 17	S1 - Semaine 30	jeu. 18	S1 - Semaine 31	mer. 12	S1 - Examen Session 1	lun. 13	lun. 12	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mer. 18	sam. 18	lun. 18	jeu. 18	S1 - Semaine 32	jeu. 19	S1 - Semaine 33	dim. 12	S1 - Examen Session 1	lun. 14	lun. 13	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
jeu. 19	dim. 19	mar. 19	ven. 19	S1 - Semaine 34	jeu. 20	S1 - Semaine 35	mer. 13	S1 - Examen Session 1	lun. 15	lun. 14	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
ven. 20	lun. 20	mer. 20	sam. 20	S1 - Semaine 36	jeu. 21	S1 - Semaine 37	dim. 13	S1 - Examen Session 1	lun. 16	lun. 15	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
sam. 21	mar. 21	jeu. 21	dim. 21	S1 - Semaine 38	jeu. 22	S1 - Semaine 39	mer. 14	S1 - Examen Session 1	lun. 17	lun. 16	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
dim. 22	mer. 22	ven. 22	lun. 22	S1 - Semaine 40	jeu. 23	S1 - Semaine 41	dim. 14	S1 - Examen Session 1	lun. 18	lun. 17	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
lun. 23	jeu. 23	sam. 23	mar. 23	S1 - Semaine 42	jeu. 24	S1 - Semaine 43	mer. 15	S1 - Examen Session 1	lun. 19	lun. 18	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mar. 24	ven. 24	dim. 24	mer. 24	S1 - Semaine 44	jeu. 25	S1 - Semaine 45	dim. 15	S1 - Examen Session 1	lun. 20	lun. 19	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25	S1 - Semaine 46	jeu. 26	S1 - Semaine 47	mer. 16	S1 - Examen Session 1	lun. 21	lun. 20	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26	S1 - Semaine 48	jeu. 27	S1 - Semaine 49	dim. 16	S1 - Examen Session 1	lun. 22	lun. 21	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
ven. 27	lun. 27	mer. 27	sam. 27	S1 - Semaine 50	jeu. 28	S1 - Semaine 51	mer. 17	S1 - Examen Session 1	lun. 23	lun. 22	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
sam. 28	mar. 28	jeu. 28	dim. 28	S1 - Semaine 52	jeu. 29	S1 - Semaine 53	dim. 17	S1 - Examen Session 1	lun. 24	lun. 23	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
dim. 29	mer. 29	ven. 29	lun. 29	S1 - Semaine 54	jeu. 30	S1 - Semaine 55	mer. 18	S1 - Examen Session 1	lun. 25	lun. 24	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
lun. 30	jeu. 30	sam. 30	mar. 30	S1 - Semaine 56	jeu. 31	S1 - Semaine 57	dim. 18	S1 - Examen Session 1	lun. 26	lun. 25	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4
mar. 31	dim. 31	lun. 31	mer. 31	S1 - Semaine 58	jeu. 31	S1 - Semaine 59	mer. 19	S1 - Examen Session 1	lun. 27	lun. 26	jeu. 3	lun. 4	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	S2 - Examen Session 1	jeu. 5	dim. 5	mar. 5	lun. 4	lun. 4	jeu. 4

3 Campagne CESURE 2021-2022

Les étudiant.e.s qui le souhaitent peuvent demander un semestre ou une année d'absence pour mener à bien un projet professionnel, effectuer un service civique, ou partir en voyage à l'étranger en lien avec la formation suivie ou un projet professionnel. Une césure permet à l'étudiant.e de rester inscrit.e à l'université, de conserver sa bourse d'étudiant.e si elle/il en est bénéficiaire et d'être assuré.e de pouvoir reprendre ses études à son retour (avec une place assurée en Master par exemple). Une campagne d'information est faite par courriel auprès des étudiant.e.s par l'université.

Campagne CESURE 2021/2022

Tableaux recensant les dates de campagne pour l'année 2021/2022

Campagne CESURE pour l'année ou 1er semestre 2021/2022

Ouverture de la campagne	03/05/2021
Dépôt du dossier à la composante pour avis de l'assesseur ou du doyen	jusqu'au 28/05/2021
Retour à l'étudiant du dossier avec avis de l'assesseur ou du Doyen	jusqu'au 04/06/2021
Dépôt du dossier, par l'étudiant, sur le BV avec avis favorable ou défavorable de la composante	jusqu'au 11/06/2021
Commission	24/06/2021 matin (Retour aux étudiants le 02/07 au plus tard)

Campagne CESURE pour le 2ème semestre 2021/2022

Ouverture de la campagne	04/10/2021
Dépôt du dossier à la composante pour avis de l'assesseur ou du doyen	jusqu'au 02/11/2021
Retour à l'étudiant du dossier avec avis de l'assesseur	jusqu'au 12/11/2021
Dépôt du dossier, par l'étudiant, sur le BV avec avis favorable ou défavorable de la composante	jusqu'au 19/11/2021
Commission	02/12/2021 matin (retour aux étudiants le 10/12 au plus tard)

4 Campagne Campus France

- Une formation « Etudes en France » organisée le 5 février 2021 a été suivie par Isabelle Aabkari et Nathalie Guillemet en charge de ces dossiers au pôle Relations Internationales du service scolarité.
- **DAP (Demande d'Admission Préalable) : réponses avant le 30 avril pour les L1**
- **Les dossiers Etudes en France : réponses avant le 28 mai/ L2 au Master**
46 pays utilisent la plateforme internet pour candidater. Les étudiant.e.s des autres pays présentent des dossiers papier.

- **Cette année, seuls les dossiers « Avis SCAC favorables » sont envoyés aux enseignant.e.s.**
- **Chaque département doit nommer une commission d'évaluation de ces dossiers par filière.** Les commissions devront remplir le fichier en donnant leur avis et apposer leur signature. Les fichiers devront être renvoyés au pôle RI avant les dates indiquées ci-dessus pour laisser le temps de la saisie sur le portail de Campus France.

Echanges :

*Le département de Psychologie a pour habitude d'accepter tous les dossiers de candidatures. Cela peut poser un problème d'équité avec les étudiant.e.s de l'académie qui ne seront pas tous.toutes admis.e.s. Cependant, il faut prendre en compte le fait qu'il y a beaucoup de demandes (54) mais que tous.toutes les étudiant.e.s n'ont pas choisi l'université de Poitiers en vœu 1. L'an dernier sur 35 demandes reçues et acceptées, seul.e.s 9 étudiant.e.s sont finalement inscrit.e.s cette année. Le directeur de l'UFR s'est rapproché du responsable du département de Psychologie afin d'appeler à la vigilance quant aux avis portés aux dossiers de candidature en mention licence Psychologie.

*Les candidatures pouvant être nombreuses, cela peut créer du travail supplémentaire conséquent pour les enseignant.e.s en charge d'examiner les dossiers. Il serait préférable que ces dossiers passent par Ecandidat ou Parcoursup pour être examinés par la même voie que tous les autres dossiers.

AMENAGEMENT DES MCCC SEMESTRES PAIRS ET SESSION 2

1 **Aménagements des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire 2020-2021 - second semestre**

Vote sur les principes généraux proposés par l'UFR SHA

Suite à la crise sanitaire due à l'épidémie de la COVID-19, les cours ont lieu en hybride ce semestre avec une partie en présentiel/distanciel et une partie en distanciel. Comme pour le 1^{er} semestre, les MCCC font donc l'objet d'aménagements.

Lors de la CFVU du 25 mars, il sera seulement nécessaire de soumettre à approbation des principes généraux des aménagements des MCCC. Ces principes serviront de cadrage aux départements.

Par ailleurs, des fichiers ont été envoyés aux départements pour connaître les aménagements détaillés par UE, par matière pour le contrôle continu et les examens terminaux pour les sessions 1 et 2. Ces fichiers révisés par le service scolarité seront communiqués aux étudiant.e.s et serviront à l'élaboration du calendrier des examens.

Une proposition de texte a été soumise au Conseil d'UFR le 4 mars dernier et ensuite transmise aux membres de la Commission. Entre le 5 mars et ce jour, 3 nouvelles

propositions ont été soumises aux assesseures :

Suspension de la règle en master suivante : *Les étudiant.e.s souhaitant bénéficier d'une seconde session ont l'obligation de repasser toutes les UE non acquises.*

Suspension de la règle en master suivante : *Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. La compétence en langue est validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20, qui correspond à la moyenne des notes obtenues en M1 et en M2.*

Ces deux propositions sont validées par la Commission.

Suspension de la règle suivante en Master 1 : *Les semestres du Master ne se compensent pas entre eux.*

Cette proposition ne trouve pas de consensus. D'un côté, il est fait valoir que des aménagements ont déjà été apportés, de l'autre que les conditions d'études de chaque semestre ne sont pas égales puisqu'il y a eu des cours en présentiel puis en distanciel au 1^{er} semestre alors que le second semestre a débuté en distanciel pour se terminer en hybride. Il est décidé que cette éventuelle suspension de cette règle doit être discutée au sein des départements. Cette proposition est retirée du texte.

Quelques points de discussion :

Le format distanciel est privilégié pour les UE à fort effectif (> ou = à 40 inscrit.e.s à l'UE).

- Des exceptions peuvent être demandées telle qu'une dissertation sur table pour une cohorte de 77 étudiant.e.s en Musicologie.
- Etant donné que des cours ont repris en présentiel (tous les travaux dirigés, les travaux pratiques et les cours magistraux de moins de 40 étudiant.e.s), les examens en présentiel peuvent être privilégiés pour les petites cohortes.
- Le département d'Histoire souhaite que chaque étudiant.e ait au moins une épreuve en présentiel. Cependant cela pourrait poser problème aux étudiant.e.s qui ne vivent plus à Poitiers.
- Pour le cas de la Licence professionnelle Intervention sociale, 20 étudiant.e.s sur 25 sont présent.e.s aux cours en présentiel, les examens auront donc lieu en présentiel et les étudiant.e.s en sont averti.e.s. Si parmi les 5 étudiant.e.s qui assistent aux cours en distanciel certain.e.s ne peuvent assister aux examens alors ils.elles iront en 2^{de} session.

Les principes généraux d'aménagement des MCCC sont adoptés à l'unanimité moins une abstention (texte joint en annexe).

Les stages

Isabelle Aabkari informe qu'il existe un financement européen via la région pour les stages effectués en Europe. Le montant de cette allocation peut aller jusqu'à 470€/mois. Les étudiant.e.s de L3, Licence Professionnelle et Master sont concerné.e.s. L'enveloppe budgétaire de la région étant importante, il n'y a aucune restriction pour le moment. Si à l'avenir il devait y avoir un budget limité, avec un certain nombre d'allocations mensuelles

alloués à la composante, alors il faudrait constituer une commission d'évaluation des dossiers de candidatures.

Un courriel va être envoyé à tous les étudiant.e.s et responsables des départements et des mentions/formations pour les informer de ce dispositif.

Il est également rappelé que pendant la crise sanitaire tout.e étudiant.e partant en Europe pour une mobilité ou un stage doit signer une lettre d'engagement avant son départ.

2 Règle des examens présentiels

La convocation à l'examen (ET) sera envoyée selon le calendrier des examens établi.

Si l'étudiant.e est absent.e, alors

- soit il.elle bénéficie d'un Contrat d'Aménagement des Etudes COVID préétabli ou CAE Pôle handicap, alors une épreuve aménagée est prévue
- soit il s'agit d'une ABsence Justifiée ou ABInjustifiée, alors l'étudiant.e va en 2^{nde} session

La tenue d'examens en hybride est impossible. Les examens ont lieu soit en distanciel, soit en présentiel.

Echanges :

Un 1^{er} sondage fait auprès des étudiant.e.s par les délégué.e.s montre une préférence pour les examens en distanciel, notamment pour des raisons d'équité et des problèmes éventuels de déplacements.

L'avantage de la planification des examens en distanciel est qu'il n'y aura pas de nouvelles modifications à apporter en cas de confinement sanitaire.

Pour résoudre les éventuels problèmes de déplacements, il peut être opportun de prévoir les examens de la 2^{nde} session en distanciel, mais alors cela peut aussi être jugé non équitable si la 1^{ère} session s'est tenue en présentiel.

En conclusion, chaque département doit mener la discussion en interne et prendre ses propres décisions.

CALENDRIER NOF ACCREDITATION 2022-2028 ET MODALITES DE TRAVAIL

1 Accréditation

Après la phase d'évaluation, est venu le temps de la phase d'accréditation, qui va définir l'offre de l'UFR sur les 6 ans à venir (2022-2028), compte tenu du courrier de l'Hcéres du 6 janvier qui décale toutes les vagues à partir de la C. Pour la première fois, cette phase se découpe en deux temps : le 1^{er} cycle, puis le 2nd cycle.

Les grands principes qui seront portés pour cette accréditation sont :

- la recherche d'un meilleur équilibre entre formation et recherche,
- la recherche d'un lien plus fort entre formation et recherche par la mise en place des campus. Le vice-président Recherche viendra en faire une présentation lors d'une réunion le 1er avril.
- une offre déjà bien réfléchie lors de la précédente accréditation qui est donc une base de travail solide
- une adéquation avec les retours Hcéres (mi-mars pour les licences et juillet pour les masters)

Chaque département est libre de choisir l'ampleur des modifications qu'il souhaite apporter.

2 Les grandes échéances

Les grandes lignes du calendrier sont les suivantes :

Les fiches de premier cycle doivent être déposées sur la plateforme Pélican le 21 mai. Il est donc demandé aux porteurs de mention une remontée pour le 5 mai 2021. Une discussion est en cours actuellement avec l'Hcéres pour essayer de reculer cette date.

Les fiches de second cycle doivent être déposées sur la plateforme Pélican le 5 octobre. Il est donc demandé aux porteurs de mention une remontée pour le 13 septembre 2021 (le délai est plus long ici car les fiches de second cycle sont plus nombreuses et nécessitent donc plus de temps de vérification).

Les fiches à remplir sont assez simples.

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER			
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B		Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation, à distance, etc.) :	
Établissement demandant l'accréditation :		Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	
La formation		Effectifs attendus :	
Intitulé (En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :		Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :		Accords internationaux particuliers :	
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :		Conventionnement avec une institution privée française :	
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :		On trouvera ici : - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation (bilans, du bilan) - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...).	
Établissements (indiquer les établissements qui demandent une accréditation) :		Si la présente mention comprend une option « accès santé » [LAS], décrire succinctement le dispositif :	
Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé [LAS]) :			
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :		Réunion assesseurs / 25 février 2021 / 12	

Pour le « Parcours », il est possible d'inscrire « sous réserve d'évolution » si la réflexion n'est pas encore aboutie.

Viendra ensuite le moment de déposer les projets de maquettes. Elles seront demandées pour le mois de novembre. Cela permettra un travail de vérification par les services et d'éventuels échanges avec les composantes en décembre et janvier, pour un passage en CFVU de fin janvier. Les équipes et les services de scolarité pourront ainsi ensuite commencer à travailler sur cette offre (communication pour les salons, JPO, saisie sous Apogée...).

3 Les axes de travail

Le processus de travail qui est proposé est le suivant :

Dans un premier temps, et dès le mois de mars, une rencontre avec chaque composante (doyen et assesseur.e). Lors de cette rencontre seront présent.e.s la Vice-Présidente formation, le VP gouvernance et pilotage, la VP finance et le Directeur Général des Services. Ces rencontres auront pour objet de faire le point sur le contrat passé et sur les perspectives envisagées par la composante. Noëlle Duport va faire passer aux assesseur.e.s un calendrier où chaque composante pourra s'inscrire.

Ceci sera complété par des groupes de travail sur les grands thèmes identifiés (d'autres pourront venir se greffer après les rencontres individuelles). A ce stade :

- Réforme des Licences professionnelles
- Passerelles et parcours des étudiant.e.s
- Portails
- Licence Accès Santé
- Autres pratiques pédagogiques

Un travail sera mené en réunion des assesseur.e.s pour compléter des documents existants sur les fiches de cadrage, la charte des examens et le règlement des examens.

En filigrane de ces réflexions, il faudra tenir compte des recommandations de l'Hcéres, des éléments liés aux métiers, du remplacement d'Apogée par Pégase en cours de contrat, et des enquêtes ministérielles toujours plus nombreuses et comment simplifier les extractions des chiffres demandés.

Il faudra également prendre en compte deux textes parus après la dernière accréditation: l'arrêté de 2018 sur la licence et celui de 2019 sur la licence professionnelle.

4 Référentiel des compétences transversales

- Définition d'un socle commun lors de la précédente accréditation : rendre plus visibles, en interne comme en externe, les compétences transversales acquises par nos

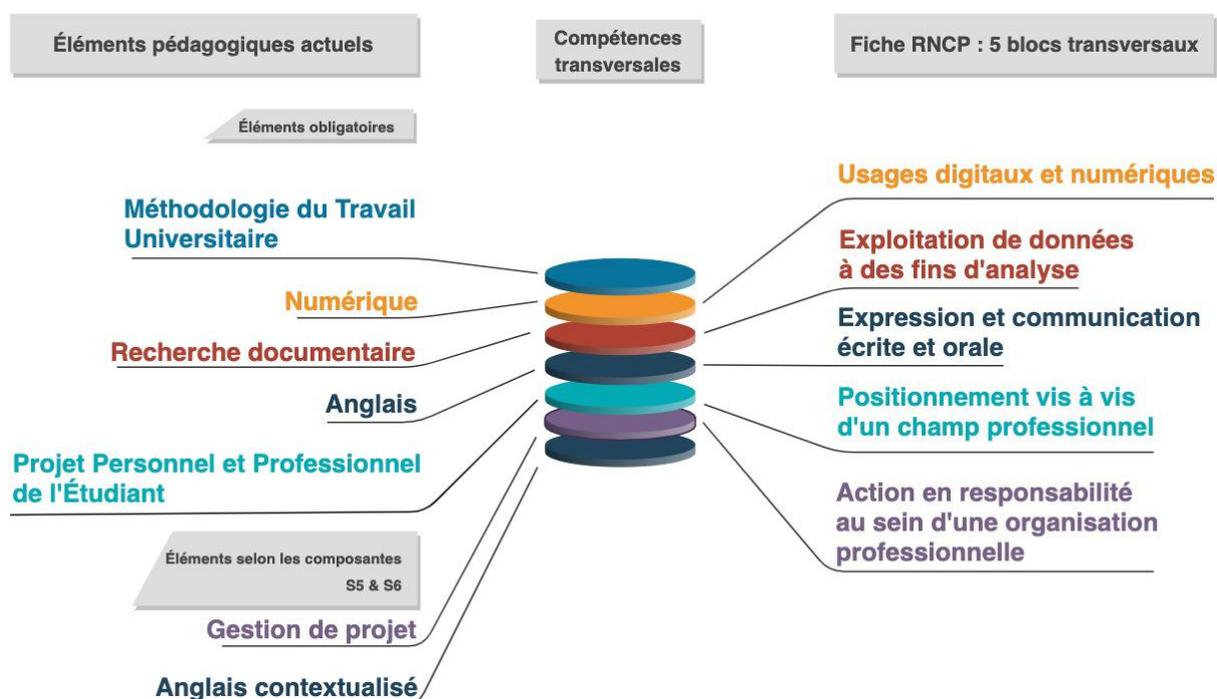
étudiant.e.s et faciliter l'orientation de nos étudiant.e.s.

- Groupes de travail à l'articulation des World Packages « approche par compétences » et « compétences transversales » (depuis 2019-2020):
 - Numérique et recherche documentaire
 - Communication
 - Champ professionnel + action dans une organisation

Ont été présentées des conclusions, préambule indispensable à la construction de l'articulation UE/compétences et au travail des équipes pédagogiques.

- Déclinaison des compétences transversales qui avait été construite lors de la précédente accréditation et sa correspondance avec les 5 blocs de compétences transversaux que l'on retrouve dans toutes les fiches RNCP de Licence, ainsi que la fiche type d'un de ces 5 blocs.

- Les niveaux de validation de l'acquisition proposés pourraient être communs et obligatoires pour toutes les licences en L1.



- Diffusion du document de travail « Proposition de référentiel de compétences transversales »
- Groupe de travail: périmètre à définir (Anglais, numérique, MTU, PPPE, recherche doc). Des personnes ont été contactées pour former un groupe de travail. Toutes les personnes intéressées peuvent se joindre au groupe.
- Pour toute information : james.robert@univ-poitiers.fr et lydie.ancelot@univ-poitiers.fr

Echanges :

Les enseignant.e.s n'ont pas tous le même niveau dans ces compétences et peuvent nécessiter des formations. Chacun.e peut contacter le CRIIP pour se former.

QUESTIONS DIVERSES

*Un groupe d'étudiant.e.s de L3 (37) souhaiteraient avoir accès au Projet Voltaire. Cependant il est uniquement accessible lorsque les composantes s'inscrivent au dispositif et SHA avait décidé il y a quelques années en Commission Formation de ne pas rendre accessible ce dispositif. Serait-il possible de revoir la possibilité d'accès à cette plateforme en SHA ?

Le Projet Voltaire est une plateforme d'exercices qui délivre une certification sur le niveau en langue française.

La Direction s'est prononcée et n'est pas favorable à l'utilisation d'une plateforme privée payante.

Echanges :

*Cette certification est reconnue pour les professions de rédaction. Le département SIC l'a utilisée pour des étudiant.e.s qui avaient besoin d'une remise à niveau en français. Cela permettait de diminuer le nombre d'heures maquettes, et le coût de 60€/personne était moindre que celui d'heures de TD.

*La remise à niveau en français dont il est question était faite à l'université auparavant. Elle est toujours nécessaire pour certain.e.s étudiant.e.s. Une réflexion doit être engagée pour la réintroduire dans les programmes. Peut-être au travers des compétences transversales ?

Prochaines Commissions de la Formation:

- Jeudi 6 mai 2021
- Jeudi 10 juin 2021

Annexe



Aménagements des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) pour l'année universitaire 2020-2021 -second semestre

UFR Sciences Humaines et Arts

La commission formation de l'UFR SHA, réunie le jeudi 11 mars 2021, a adopté les principes généraux relatifs aux aménagements des M3C qui sont présentés ci-dessous. Ils seront présentés à la CFVU du 25 mars 2021 pour validation par l'établissement. Le détail de l'ensemble de ces modifications par UE sera communiqué aux étudiant.e.s par l'UFR SHA.

Session1 – semestres pairs

- La nature de certaines épreuves a pu être modifiée pour s'adapter à la situation
- Le format distancié est privilégié pour les UE à fort effectif (> ou = à 40 inscrit.e.s à l'UE).
- Le nombre d'épreuves de certaines UEs a été réduit.
- La durée des examens terminaux ne peut excéder 4h (si le temps est limité)
- Aucune UE n'est neutralisée à l'exception de l'UE d'ouverture (CFVU du 9 février 2021).
- Cas particuliers des UE ou ELP Stages de L2, L3 (hors Lpro) et M1 : ils pourront faire l'objet d'un travail de substitution en cas d'impossibilité avérée de trouver un stage.
- Cas particuliers des UE Stages de LPro et M2. Pour ces années diplômantes à vocation d'insertion professionnelle directe :
 - une prolongation de la période sur laquelle se déroulent les stages jusqu'en décembre 2021 (remise des notes au 15 décembre) sera possible
 - conformément aux dernières circulaires ministérielles relatives aux stages étudiants (15 février) et modalités votées en CFVU du 4 mars, les aménagements suivants prévus par l'ordonnance du 24 décembre 2020 peuvent être adoptés par les équipes pédagogiques des formations en question :
 - ◇ L'autorisation « d'auto-stages », c'est-à-dire l'accueil par lui-même d'un étudiant entrepreneur ;
 - ◇ Des stages dans des domaines différents de celui initialement prévu ;

- ◇ Des stages revus en termes de durée, pour les cas où un stage plus court que la durée initialement prévue avait malgré tout permis à l'étudiant d'acquérir les connaissances et compétences attendues ;
 - ◇ La possibilité de remplacer tout ou partie du stage par un autre dispositif, comme par exemple un projet tutoré, un service civique ou un travail de mémoire.
- Les modalités d'évaluation pour l'UE5 LV1 S2 et S4 suivront la règle adoptée au niveau établissement : 2 notes au lieu de 3 -Épreuve (écrite ou orale) 80% + plateforme 20%
 - Lorsqu'une UE a une ou plusieurs épreuves neutralisée(s), la règle de calcul retenue est la suivante : calcul du résultat à l'UE en conservant les proportions des coefficients sur les notes disponibles et en ramenant les résultats à une note sur 20.
 - Possibilité de soutenances de mémoires M1 et M2 jusqu'au 15 septembre 2021
 - Possibilités de soutenances de rapports de stage Lpro et M2 jusqu'au 15 décembre 2021
 - Suspension de la règle en master suivante : Les étudiant·e·s souhaitant bénéficier d'une seconde session ont l'obligation de repasser toutes les UE non acquises.
 - Suspension de la règle en master suivante : Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. La compétence en langue est validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20, qui correspond à la moyenne des notes obtenues en M1 et en M2.

Seconde Session

- La nature de certaines épreuves a pu être modifiée pour s'adapter à la situation (idem ci-dessus)
- Règles de calcul identiques à la session 1 des semestres pairs. Lorsqu'une UE a une ou plusieurs épreuves neutralisées, le règle de calcul retenue est la suivante : calcul du résultat à l'UE en conservant la proportion des coefficients sur les notes disponibles et en ramenant les résultats à une note sur 20.
- Lorsqu'une UE est évaluée en CCI et qu'une seconde session est prévue, celle-ci est maintenue.
- La durée des examens terminaux ne peut excéder 4h (si le temps est limité)

L'ensemble de ces décisions sera applicable à toutes les années de formations de l'UFR SHA (premier et second cycle).